

LA TAXE DE SEJOUR

ANNEE 2023

La taxe de séjour, instituée sur l'ensemble du territoire de Millau Grands Causses, participe à améliorer la qualité de l'accueil et de l'animation sur le territoire

Les tarifs par nuitée et par personne sont :

Catégorie / Classement	Non classé	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Hôtel	4%	0,45 €	0,70 €	0,80 €	1,00 €	1,30€
Chambre d'hôtes	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €
Villages vacances	4%	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,70 €	0,70 €
Meublés	4%	0,45 €	0,70 €	0,80 €	1,00 €	1,30 €
Résidence de Tourisme	4%	0,45 €	0,70 €	0,80 €	1,00 €	1,30 €
Campings	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,45€	0,45 €	0,45 €
Aire Camping-car	0,45 €					
Palaces	2,00 €					
Auberges collectives Gîte de groupes	0,45 €					

Les personnes exonérées de taxe (sur présentation de justificatif) sont :

- Les enfants mineurs,
- Les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes occupant des locaux et payant un loyer inférieur ou égal à 250 euros par mois.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !

La taxe de séjour est régie par les articles L2333-26 à L2333-46
du Code Général des Collectivités territoriales.



Office de Tourisme de Millau Grands Causses

1 Place du Beffroi - BP 50331

12103 MILLAU Cedex

Tél: 05 65 60 02 42

Email : contact@ot-millau.fr

Site Internet : www.millau-viaduc-tourisme.fr